



CAMPUS RISQUE

Directeur Hubert SEILLAN

LA LETTRE TRIMESTRIELLE —
N°1 - Octobre 2015
Les nouveaux risques produits



ÉVÈNEMENTS
Petit déjeuner débat
avec les auteurs
et le cabinet Michel
Ledoux & associés

—
Page 05



LETTRE TRIMESTRIELLE

N°1 - Octobre 2015

LES NOUVEAUX RISQUES PRODUITS

Il ne s'agit ici que d'alerter sur la multiplication des risques relatifs à des produits.

Le mot est employé dans son sens le plus large, incluant les technologies.

Multiplication liée à trois phénomènes principaux :

- d'une part à l'innovation dont la croissance est exponentielle (Hubert Seillan, Nouvelles technologies, risques et assurances, Le Monde du Droit 8 juin 2015) ;
- d'autre part à l'importance qu'occupent les questions de santé et de sécurité dans la société actuelle et à l'extrême sensibilité sociale qui y est associée ;
- enfin à la mondialisation, qui bouleverse les circuits de production, de commercialisation et le contrôle étatique.

De grands experts et observateurs de ces phénomènes présentent chacun une mise en perspective de la question.

Hubert SEILLAN

Professeur Honoraire de Toxicologie,
membre de l'Anses

J.F. NARBONNE



DES IDENTITÉS SOUVENT TRÈS FLOUES

Les progrès en technologies de production et de transformation des aliments, dans un contexte de mondialisation des échanges, conduisent à des associations de produits qui interrogent le consommateur, les pouvoirs publics et le monde de la justice. L'identité de nos aliments devient souvent difficile à établir.

Pensons aux agneaux à la méduse, aux lazagnes au cheval, aux steaks au soja, aux pizzas au faux fromage, aux OGM et à la mélamine, etc. Or, le mouvement ne peut que s'accélérer car le but est financier. A cet effet, on réduit les temps de culture ou d'élevage (irrigation, fertilisation, cultures hors sol, hybridation, clonage ou OGM) ; on dégrade la qualité des produits en utilisant le principe de substitution des ingrédients.

Ces modifications peuvent parfois être identifiées par le consommateur via l'étiquetage. Mais certaines ne le peuvent pas lorsqu'il y a fraude

du fait de l'introduction de substances interdites. Ce problème de substitution ou d'introduction de composés toxiques est de plus en plus fréquent avec la mondialisation du marché des médicaments l'absence de contrôle dans de nombreux états et la vente par internet. Si les processus d'autorisation et d'interdiction ont été harmonisés en Europe, c'est loin d'être le cas dans de nombreux pays. La pression économique ayant comme piliers d'une part la recherche du « low cost » et d'autre part des mafias organisées ne peut que renforcer cette dégradation dans l'identification des produits alimentaires et pharmaceutiques.

Pour faire face à ces nouvelles pratiques, de nouvelles compétences sanitaires et juridiques doivent être développées sans tarder. Les opérateurs des filières alimentaires doivent exercer une veille active structurée autour de réseaux pluridisciplinaires bien coordonnés.



—
Polytechnicien,
Ingénieur
de l'Armement

Laurent JACOB

DEUX ARBITRES, L'ÉTAT ET LA CONCURRENCE

La distinction entre produit et fonction est déterminante. Le producteur essaie de répondre à la demande de fonction du client au meilleur coût pour lui. Ceci étant le client définit le cahier des charges du produit qui répond selon lui à la fonction qu'il attend. Mais le client n'est pas toujours le consommateur ou l'utilisateur...

En fait il ne peut y avoir, dans cette lutte structurelle entre producteur et client, que deux arbitres : l'État ou la concurrence. Mais les deux reposent sur une capacité de connaître le contenu réel du produit, ce qui n'est pas à la portée du consommateur individuel, bien obligé de faire confiance à ceux qui sont censés le défendre : les centrales d'achat et l'État.

La concurrence permet au client de trouver un autre fournisseur de meilleure qualité : mais alors il n'est plus libre du prix. Il se trouve donc dans l'alternative : acheter mal à bas prix ou bon à prix plus élevé. Un producteur fournissant du bon produit pas cher risque simplement de faire faillite et donc de ne plus offrir de solution concurrente.

LE CAS VOLKSWAGEN

Face aux cris d'orfraie des politiques et des grands médias, nous rappellerons brièvement quelques données essentielles nécessaires à une juste appréciation de cette affaire.

Il convient tout d'abord de préciser que ce sont des normes techniques qui sont en cause et non des normes sanitaires. Le principe Alara* organise une démarche d'optimisation continue par l'abaissement permanent des normes techniques en fonction des meilleures technologies disponibles et raisonnablement acceptable au plan économique.

Plus on optimise, plus on s'approche donc du techniquement faisable.

C'est là qu'interviennent les pressions sociales et commerciales - concurrence mondiale.

On ne répond alors plus en agissant sur la technique mais sur les conditions de la mesure, démarche facilitées par la concurrence que se font les sociétés et organes de notification - idem pour bien d'autres sujets comme le transport maritime international (V. Erika et Prestige), les chaudières, machines et autres incinérateurs.

Deux enseignements surgissent de l'affaire, qui doivent retenir notre attention :

1. Les normes devenant autant d'éléments déterminants des échanges internationaux, les Etats Unis ont montré, une fois de plus, leur capacité à protéger leur marché.
2. La tromperie, reconnue par la firme, pose la question du maintien de dispositifs pluriels dans une économie mondialisée. L'harmonisation des conditions de mesure est nécessaire. Mais trop d'intérêts sont en cause pour qu'un tel chantier nous semble pouvoir être mis en œuvre dans le court terme.

* Alara : as low as (is) reasonably achievable

Hubert SEILLAN

POUR EN SAVOIR PLUS

PETIT DÉJEUNER DÉBAT AVEC LES AUTEURS
ET LE CABINET MICHEL LEDOUX & ASSOCIÉS

Mercredi 14 octobre

Restaurant La Marée
rue du Faubourg Saint Honoré, Paris

8h30 > 10h30



Monique HIRSCHHORN

ENTRE MÉFIANCE ET CONFIANCE :
LES HÉSITATIONS DES CONSOMMATEURS

Il est manifeste que les conditions actuelles de production entraînent une incertitude croissante quant à l'identité des produits, et, plus particulièrement, des aliments. Reste à savoir la perception qu'en ont les consommateurs. On dispose à ce sujet de deux enquêtes, l'une en 2005, l'autre en 2010, commandées par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA) auprès des Etats membres. On y apprend qu'en 2010 ce sont les contaminations chimiques des aliments qui inquiètent le plus les consommateurs (72%), mais qu'ils font assez confiance aux organismes de contrôle (64%) et, de ce fait, ne sont que 48 % à voir dans la consommation d'aliments un risque potentiel pour la santé. De 2005 à 2010, l'inquiétude a progressé, mais la confiance s'est maintenue.

Cette coexistence de l'inquiétude et de la confiance peut sembler contradictoire. Comment la comprendre ? Il faut ici revenir sur ce que représente la nourriture dans les pays riches que sont encore en grande partie les pays européens. Ce n'est pas seulement la satisfaction d'un besoin élémentaire, mais aussi une source de plaisirs multiples. Avoir peur de ce qu'on mange, c'est se trouver au quotidien dans une situation anxiogène et le moyen de la surmonter – n'acheter que des produits

offrant des garanties - n'est pas toujours accessible du fait du prix et de la disponibilité. En revanche, en gardant une confiance relative dans les organismes de contrôle, on peut mettre à distance l'inquiétude et maintenir le plaisir.

On pourrait élargir cette réflexion aux médicaments dont l'identité aussi commence à poser des problèmes ainsi qu'en témoigne la mise en place en 2012 de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Mais la situation est très différente. Jusqu'à présent, l'inquiétude des consommateurs-patients porte surtout sur leur toxicité. Et à l'inverse de ce qui se passe pour les aliments, on constate une perte grandissante de confiance dans les autorités de contrôle. Si l'explication précédente est fondée, cet effondrement de la confiance dont témoigne entre autres la progression du refus de la vaccination ne tient pas seulement à l'ampleur du doute, aux informations erronées, mais aussi à ce que représente pour le patient le médicament en particulier utilisé à titre préventif, un traitement dont on croit pouvoir se passer.

Références : Eurobaromètre 2005, 2010. La perception des risques alimentaires en Europe.